

# Indicateurs relatifs l'emploi

## 1. Construction de notions et conventions de quantification

### 1.1. Notions autour de l'emploi.

Si nous partons de l'idée que le travail est une activité destinée à assurer notre subsistance (« gagner sa vie »), dans le cadre d'un marché, elle prend la forme d'une offre de travail (ou demande d'emploi) exprimée ou potentielle.

Pour autant, les contours de cette force de travail n'ont rien d'évident. Préciser les catégories auxquelles on se réfère montre à l'envi qu'elle résulte d'une construction qui obéit à des **conventions** sociales discutables.

Ainsi la **population en âge de travailler** suppose des limites d'âge (en France, plus de 16 ans), contestables et variables dans le temps et l'espace. Cette population peut être **non active**, au sens où elle n'a pas d'emploi et qu'elle n'en cherche pas (étudiants, personnes « au foyer », en incapacité de travailler..) ou **non active**, c'est-à-dire qui a un emploi ou qui en recherche un. La population active regroupe elle-même, la population active **occupée** (ou "ayant un emploi"), c'est-à-dire qui a effectivement un travail et la population active **inoccupée**, les chômeurs, en recherche d'emploi.

### 1.2. Population active et chômage : conventions de quantification

**Évolution dans le temps** : Les définitions adoptées successivement (1925, 1954, et 1984) par le B.I.T. montre à l'envi que la **perspective adoptée par une société** détermine les **conventions** de construction des indicateurs. Alors qu'en **1925**, le chômage apparaît comme une période temporaire et involontaire dans le parcours de personnes exerçant habituellement une activité salariée, celle de **1954**, inclut « les personnes à même de travailler qui n'ont jamais eu d'emploi auparavant ou qui avaient cessé de travailler volontairement et sont en quête de travail rémunéré ». Elle traduit la représentation issue des conceptions keynésiennes, alors largement dominantes, où l'État doit se donner les moyens de promouvoir le plein emploi. Avec l'affirmation du droit au travail, le chômage n'est donc plus seulement un épisode individuel mais significatif d'une régulation macro-économique défailante. Enfin, la définition de **1982** (ci-dessous) traduit la multiplication, depuis les années 70, des situations intermédiaires entre l'emploi stable et l'inactivité - emplois atypiques (temps partiel, CDD, intérim, stages, ...), précarité et flexibilité -, c'est-à-dire une « déstabilisation de la norme traditionnelle d'emploi et de chômage. »

(Pierre Concialdi, Cahiers Français n° 304, 09/01)

En France, pour les notions de **population active** et de **chômage**, étroitement liées par des conventions, **trois approches** principales se dégagent : au sens du BIT, au sens de la comptabilité nationale, au sens du recensement de la population. Depuis 2000, l'approche au sens européen vient compléter ces différentes perspectives. Par ailleurs, il y a **deux sources statistiques fondamentalement différentes** : d'un côté, les enquêtes relatives à l'emploi, de l'autre, des sources administratives qui servent pour autre chose (en France, l'A.N.P.E.). Finalement, la **quantification de l'emploi** (population active, chômage...) dépend à la fois des définitions et de l'observation statistique retenues.

**Chômage au sens du BIT** (définition internationale adoptée en 1982) : un chômeur est une personne en *âge de travailler (15 ans ou plus)* qui répond simultanément à **trois conditions** : être *sans emploi*, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être *disponible* pour prendre un emploi dans les 15 jours ; *chercher activement un emploi* ou *en avoir trouvé un qui commence ultérieurement*.

**Catégories de chômeurs de l'A.N.P.E. et Demande d'Emploi en Fin de Mois (D.E.F.M.)** : Les statistiques mensuelles de l'ANPE concernent les chômeurs inscrits auprès de l'Agence, et accomplissant des "actes positifs de recherche d'emploi". Elles distinguent **huit catégories** de demandeurs d'emploi en fonction de la disponibilité immédiate (ou non), de la durée indéterminée (ou non), du temps plein (ou non), de la possession d'un emploi (ou non). **Depuis 1985**, certains chômeurs âgés (de plus de 57 ans et demi ou de 55 ans, sous certaines conditions) sont dispensés de recherche d'emploi (DRE) et ne figurent plus dans la statistique officielle. **Depuis 1995**, les personnes exerçant une "activité occasionnelle ou réduite" de plus de 78 heures n'appartiennent plus aux catégories 1, 2 ou 3 (mais 6, 7 et 8). Ce changement a entraîné une **rupture** importante, notamment dans la **catégorie 1** qui constitue le « **baromètre du chômage** ».

Comme toutes les sources administratives, les données de l'A.N.P.E. sont **très sensibles aux modifications des règles** juridiques et administratives qui définissent les différentes catégories de demandeurs, les comportements d'inscription des chômeurs et les pratiques d'enregistrement. En revanche, elles permettent des analyses très

finances (multiples critères à un niveau géographique détaillé), un suivi conjoncturel. (procédure d'actualisation) et, depuis la création d'un fichier historique en 1993, la reconstitution des trajectoires des chômeurs (épisodes de chômage récurrent ou répétitif). Mais « Le baromètre du chômage reflète la **vision administrative** de ce phénomène, c'est-à-dire la **vision** que l'administration **se fait** et **veut donner à voir** de la question du chômage. »

(Pierre Concialdi, Cahiers Français n° 304, 09/01)

Alors que les **chiffres DEFM** de l'ANPE ne sont **pas faits pour donner une quantification du chômage**, depuis **1986**, suite à un rapport d'Edmond Malinvaud, l'INSEE raccorde deux sources différentes (DEFM et enquête emploi annuelle actualisée) pour donner un chiffre mensuel du chômage au sens du BIT. Suite aux controverses du printemps, **fin septembre 2007**, l'INSEE annonce l'arrêt de la publication mensuelle du taux de chômage et son remplacement par un taux trimestriel sur la base de données modifiées.

Si un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement), de façon générale, il existe tout un **halo** autour du chômage qui résulte de la diversité des approches, des définitions et des modifications de contours. « L'écart entre les **mesures** "subjective" et "objective" va comprendre les chômeurs découragés, classés inactifs au sens du BIT parce que n'ayant pas effectué de démarches pour trouver un emploi, mais qui se considèrent comme chômeurs car désireux de travailler. » « Depuis cette **harmonisation européenne** [07/07/00] ceux qui sont sans emploi et qui ont trouvé un travail qui commence dans plus de trois mois et ceux dont la seule démarche est de renouveler leurs inscriptions à l'ANPE ne sont plus classés parmi les chômeurs. »

(Dominique Meurs Cahiers Français, n°317, 11/03)

## 2. Information et Indicateurs

### 2.1. Confusion des indicateurs

\* **Taux de chômage** : rapport entre les chômeurs et la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. Et de la même manière, des taux de chômage par sexe, par catégories socio-professionnelles, par région, par nationalité, par niveau de diplôme ... Ces taux sont exprimés en %. ...**à ne pas confondre avec la**

\* **Part des chômeurs** : La part des chômeurs est la proportion de chômeurs dans la population totale.

Cet indicateur est plus faible que le taux de chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active. Il est utilisé pour nuancer le très fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans. Comme beaucoup de jeunes sont scolarisés et que relativement peu ont un emploi, leur taux de chômage est très élevé alors que la proportion de chômeurs dans la classe d'âge est beaucoup plus faible

\* **Taux d'activité** : rapport entre les personnes en âge de travailler (15-64 ans), ou d'un âge donné, actives (actifs occupés + chômage) et la population en âge de travailler, ou du même âge.

\* **Taux d'emploi** : rapport entre les personnes en âge de travailler (15-64 ans), ou d'un âge donné, actives occupées et la population en âge de travailler, ou du même âge.

### 2.2. Comparaisons des situations à partir de la définition du B.I.T.

« Le sens fondamental de ces critères et de cette méthodologie définis par le BIT réside dans l'homogénéité, l'indépendance et la transparence. L'homogénéité consiste à appliquer la même démarche à chaque pays. L'indépendance permet de s'assurer que la mesure du chômage ne dépende pas des politiques menées, *via* les règles d'indemnisation ou de radiation, ce qui est le cas pour toute mesure établie à partir de sources administratives. La transparence exige de rendre publiques les données de l'enquête emploi, ce qui permet à chacun de recalculer le chômage à partir des critères BIT, et d'analyser les déterminants de son évolution. »

(Lettre de l'OCDE, n° 286, 11/06/07)

Pourtant, les changements de perspective, de conventions (1.2), de législation (limites d'âge) et de structure de la population rendent les **comparaisons dans le temps** délicates. Cette difficulté se retrouve dans les **comparaisons internationales** car la définition commune postule que tout individu peut être **classé sans équivoque** dans l'emploi, l'inactivité ou le chômage. Du reste, **concrètement** les critères du BIT sont mis différemment en oeuvre. Ainsi aux **conventions du B.I.T.** viennent se surajouter des conventions **nationales** (âges mini). Les pays non ni les mêmes **structures** de populations (en général, en âge de travailler ou active) ni les mêmes **institutions**. En conséquence, les approches des personnes « sans emploi » (ex : notion extensive de « handicap » aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne) et la visibilité des chômeurs (ex : niveau du temps partiel non choisi ; nombre de prisonniers aux États-Unis), étroitement liée au « statut du chômeur », différent. Enfin, les **politiques de l'emploi** (dispositifs de retrait ou d'aide) modifient, dans un sens ou un autre, les contours de l'emploi.

Pour Jacques Freyssinet (rapport, 99), le chômage au sens du B.I.T. est un « Un indicateur restrictif et sensible aux

conventions ». D'une part, toutes les personnes qui ont eu une **activité rémunérée**, même brève, sont considérées **en emploi** : ceux dont la durée de travail est involontairement réduite, les emplois « aidés ». D'autre part, celles qui ne remplissent **pas** à la fois **les critères** de recherche active et de disponibilité immédiate, sont considérée comme **inactives** : les «travailleurs découragés» ; les personnes passées statistiquement dans l'inactivité par l'effet de dispositifs incitatifs ou contraignants (envoi des chômeurs en formation, congés de longue durée, gestion des licenciements collectifs par des préretraites ou la reconnaissance d'incapacité professionnelle). Toutefois, cet indicateur constitue «un point d'entrée significatif pour le repérage des dysfonctionnements des marchés du travail » notamment parce qu'il s'agit du seul pour lequel des séries longues et homogènes sont disponibles.

### 3. Controverses

\* **Déformation de l'information** : d'un indicateur à l'autre, Philippe Monti, « Acrimed »

\* **Emploi, une réalité** de plus en plus mouvante : Chômages invisibles, Collectif « Autres Chiffres Du Chômage ».

\* **Chiffres du chômage, données sensibles surtout en période électorale** : controverse du printemps 2007

L'Insee justifie la non publication / validation des chiffres par la **divergence anormalement forte** entre sources - enquête Emploi, DEFM et recensement - (structure et rotation de l'échantillon) et des **problèmes techniques** (Collecte). Une source importante d'écart entre les deux sources résultant des chômeurs non inscrits.

### Conclusion

La conférence des statisticiens du travail en 1998, crée un nouveau concept **l'emploi inadéquat** : " les indicateurs de situation d'emploi inadéquat décrivent des situations de travail qui diminuent les aptitudes et le bien-être des travailleurs par rapport à une autre situation d'emploi ".

« Concrètement, les situations d'emploi inadéquat pourraient regrouper toutes les situations où des personnes sont pourvues d'un emploi mais souhaiteraient en changer, pour diverses raisons : mauvaise utilisation des qualifications professionnelles, engendrant des phénomènes de surqualification ou de sous-qualification ; nombre d'heures de travail excessif ; faiblesse des revenus attachés au travail ; horaires de travail variables et mal commodes ; emploi précaire ; services sociaux inadéquats ; difficultés de transport pour se rendre au travail, etc. »

(Pierre Concialdi, Cahiers Français n° 304, 09/01)

**Les indicateurs ne sont pas la réalité** : ils doivent donc toujours être interrogés.

Par nature, ils résultent d'une interprétation de la réalité qui renvoie à une **vision de la société**, en lien étroit avec le système politique, social et économique qu'elle se donne.

L'adoption de **conventions** est nécessaire à la construction des **outils de quantification**. Ne pas les donner, revient à empêcher qu'un réel débat s'instaure, et souvent, à conforter les idées reçues et à permettre les raisonnements fallacieux.

### Références :

I.N.S.E.E. : <http://www.insee.fr> ; ACDC (Collectif « les autres chiffres du chômage ») : <http://acdc2007.free.fr/>

A.cri.med. (action critique médias) : Philippe Monti, [http://www.acrimed.org/article.php3?id\\_article=2330](http://www.acrimed.org/article.php3?id_article=2330)

#### Articles / Controverses :

[http://www.humanite.fr/2007-05-30\\_Politique\\_-Une-analyse-mensuelle-des-chiffres-du-chomage-est-inutile](http://www.humanite.fr/2007-05-30_Politique_-Une-analyse-mensuelle-des-chiffres-du-chomage-est-inutile)

ACDC : communiqué : <http://acdc2007.free.fr/escamota.pdf> ; débat : <http://acdc2007.free.fr/acdc1010.pdf>

<http://www.lemonde.fr/web/infog/0,47-0@2-3224,54-849952@51-972923,0.html> ;

[http://www.bip40.org/frarticle.php3?id\\_article=172](http://www.bip40.org/frarticle.php3?id_article=172)

**Annexe** : Les principales approches du chômage et de l'emploi utilisées en France